

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine de  
compétences par thèmes

Sous matière : Politique  
de la ville-habitat-  
logement

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« CŒUR DE**  
**VILLE » N°2016-12**  
**– ATTRIBUTION**  
**DE SUBVENTIONS**  
**AU TITRE DES**  
**REHABILITATIONS**  
**DES FACADES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 05.07.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 05.07.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 18.07.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-  
Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD  
Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES  
Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT  
Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, LINOU Stéphane,  
CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU  
Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

M. GRIMAUD Gérard donne procuration à GRIMAUD Bernard,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

**Absente** :

Mme RUIZ Patricia

**Secrétaire** : Mme Sarah EL KHAZ,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la  
Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à  
réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du  
domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibérations du  
Conseil Municipal n° 2012-243 du 29 octobre 2012, n° 2014-104 du 10 mars  
2014 et n° 2016-44 du 24 février 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé  
à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions  
définies pour l'obtention des subventions,

Il précise que les travaux réalisés par les propriétaires sont conformes aux  
prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer la subvention aux propriétaires  
concernés selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal,  
Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 8 juillet 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la Commune.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 juillet 2016.

Le Maire,



*[Signature]*  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le :  
**15 JUIL. 2016**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**13 JUIL. 2016**  
Par publication le :  
**18 JUIL. 2016**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*[Signature]*

**Hervé ANTOINE**

Accusé de réception de Préfecture du 13/07/2016  
N°011-211100763-20160711-2016-187-DE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

propriétaire	Traitement forfait	cadastre	adresse projet	Coût travaux TTC (€)	subvention Ville (€)				Date agrément
					taux	Subvention *	Plafond	Montant	
Madame DESCLOITRE-DOLCI Gisèle	complet 120 € / m <sup>2</sup>	AH 89	49 allée du Cassieu	17 370.67	40 %	1 597.10	4 000.00	1 597.10	17/11/2015
Madame Claudine DELLER	complet 120 € / m <sup>2</sup>	AH 344	34 rue de l'Hôpital	942.50	40 %	187.24	4 000.00	187.24	30/03/2015
<b>Total</b>								<b>1 784.34</b>	

Surface retenue en m<sup>2</sup> X forfait de travaux par m<sup>2</sup>

\* Le montant de la subvention totale ne peut pas excéder 80 % du coût total des travaux